



ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

pour les collégiens



SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

Rue du Lycée - 69120 Vaulx-en-Velin

Tél : 04 72 04 93 40

service.jeunesse@mairie-vaulxenvelin.fr



MÉTROPOLE DE LYON

Le service municipal de la Jeunesse
propose toute l'année
un accompagnement à la scolarité pour les collégiens.

Pour qui ?

Les collégiens, de la 6ème à la 3ème, habitant Vaulx-en-Velin

Quand ?

Les mardis et jeudis de 17h30 à 19h30 (du 9 novembre à fin juin). Les 2 séances sont obligatoires.

Où ?

- **Espace Marcel-Cachin**, rue du 19 mars 1962 (Village)
- **Espace Verchères**, 11 rue Hector Berlioz (à l'Est)
- **Espace Carmagnole**, 8 avenue Bataillon Carmagnole
Liberté (au Sud)
- **Espace Les Mandolines**, 61 route de Genas (au Sud)
- **Service Jeunesse**, rue du Lycée (Centre Ville)
- **Espace Frachon**, 3 avenue Maurice Thorez (Grand Mas)

*Inscriptions limitées à deux enfants par famille.
Les collégiens ne peuvent pas s'inscrire plus de deux années consécutives
(sauf places disponibles au-delà du 13 novembre).*

Avec qui ?

Des accompagnateurs scolaires (BAC + 2 minimum) formés. Chaque groupe de douze collégiens est encadré par trois accompagnateurs, supervisés par un responsable de l'activité.

Quelles obligations ?

Pour le collégien :

- Arriver au plus tard à 18h
- Venir régulièrement à l'activité (2 absences autorisées par trimestre)
- Travailler en silence
- Participer aux trois sorties culturelles ou ateliers programmés dans l'année (dates communiquées ultérieurement)

Pour les parents :

- Rencontrer l'accompagnateur référent de son enfant une fois par trimestre

Cette activité est une aide méthodologique mais ne constitue pas un soutien scolaire dans une matière spécifique. S'y inscrire comporte des obligations convenues par contrat avec l'élève et sa famille. Sauf cas de force majeure, le non-respect de ces obligations entraîne l'exclusion du collégien.

Comment s'inscrire ?

Renseignements sur les pré-inscriptions au service jeunesse, par mail **service.jeunesse@mairie-vauxenvelin.fr** ou sur place rue du lycée. Des rendez-vous préalables aux préinscriptions seront proposés.

Présence obligatoire d'un parent et du collégien.

Les dossiers de pré-inscriptions sont remis au parent à l'issue d'un rendez-vous de pré-inscription. Étant donné le nombre de place limité, une commission valide l'inscription en fonction du dossier scolaire. Seuls les dossiers complets sont étudiés par cette commission.

Documents à fournir

- Photocopie d'une attestation de domicile
- Deux photos d'identité
- Les 2 derniers bulletins scolaires de l'enfant

L'inscription est valable pour le 1^{er} trimestre. Une réinscription est nécessaire pour le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre lors d'un RDV où le parent et l'enfant doivent être présents. Le service Jeunesse se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription si le jeune manque de motivation.

Port du masque et respect des consignes sanitaires en vigueur obligatoires.



MÉTROPOLE DE LYON